

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2009

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. BONFANTI Damien
Secrétaire : M. ALONSO Javier
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Lucia BARBEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Patrick LUSI, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Carole ESTOPPEY, M. Frédéric OLOFSSON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 juin 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 8 juin 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
Garderie du Plateau - Travaux de rénovation des façades avec changement des fenêtres - Crédit d'investissement (Fr. 420'000.--) **p. 689 Arrêté**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 3 juin 2009 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
 - a) Election du Président et du Vice-président **p. 691**
 - b) Achat d'une parcelle No 4450 de 2253 m2 composée de 2172 m2 en zone forêt de 81 m2 en zone 5, située au chemin des Verjus (Fr. 30'211.50 + frais de notaire et de géomètre) **p. 691 Arrêté**
 - c) Place des Ormeaux : Rencontre avec les lauréates et discussion sur un aménagement des deux côtés de la route de Chancy **p. 692 Information**
 - d) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 juin 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
 - a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 694**
 - b) Villa Tacchini **p. 694 Vote**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 18 juin 2009

- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 8 juin 2009 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 699**
 - b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et de l'Association EMS « Résidence La Vendée » **p. 699 Votes**
 - c) Budget 2010 - Premiers éléments **p. 700 Information**
- 10) **Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont Séance du 28 avril 2009 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 700 Information**
 - b) Projets futurs **p. 701 Information**
 - c) Divers
- 11) Résolution du MCG « Pour l'amélioration de la sécurité publique dans le quartier des Palettes » **p. 701 Résolution**
- 12) Résolution du MCG « Proposant la création d'un passage de sécurité pour piétons au chemin du Bac au Petit-Lancy » **p. 705 Résolution**
- 13) Résolution du MCG « Proposant que la Commune de Lancy engage des apprentis afin de participer à l'effort de formation pour les jeunes » **p. 706 Résolution**
- 14) Présentation du compte rendu 2008 **p. 709**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 709**
- 16) Questions du public **Annexe**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux et chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini. Mme la secrétaire du Conseil municipal Maya Augsburger, M. Grégoire projectionniste, M. Jean-Louis Breda notre fidèle huissier, aux représentants de la presse, au public et plus particulièrement mes enfants et amis. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du mois de juin.

Selon les traditions, vous aurez droit au discours d'investiture et à l'agape de fin de séance à laquelle vous êtes tous conviés, public et élus. On commence par le discours.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez et surtout de me subir pendant une année. Je suis ici en tant que représentant du PDC, dont je suis membre depuis 1982. Je suis actif dans la section de Lancy depuis 1999, et je l'ai présidée jusqu'en 2003. Je suis entré dans ce Conseil en 2002 en remplacement du regretté Christian Gerbex, ancien président.

Comme beaucoup d'entre vous, je ne suis pas Lancéen d'origine. Ma famille vient d'un magnifique petit village St-Barthélémy, pas dans les Caraïbes, mais dans le Gros de Vaud. Vous savez, c'est la commune dont sont originaires Lucien Favre, célèbre joueur et maintenant entraîneur de football ainsi que Stan Wawrinka, futur vainqueur de la Coupe Davis. Ce village est traversé par une rivière qui s'appelle le Talent, les mauvaises langues disent qu'il passe mais ne s'y arrête pas.

Peu enclin à parler de moi, sachez juste que je suis architecte et administrateur d'une entreprise du second œuvre, membre actif des fondations immobilières qui construisent et gèrent les logements sociaux du canton. Je suis également un des deux représentants de mon parti auprès du Rassemblement pour une politique sociale du logement. Ces fonctions me procurent des responsabilités d'employeur capitaliste soumis à la loi du marché et des responsabilités sociales par le biais de mon engagement dans les fondations et le rpsl. Moralité, je suis au centre. Ceci pour vous épargner toute autre supposition et vous assurer que mon impartialité sera le fil orange de l'année.

Impartialité ne signifie pas absence de jugement, ni passivité. Sachez que je privilégierai dans les débats, les interventions personnelles par opposition à des lectures de rapports de commissions. Je vous encourage fortement à ne pas hésiter à demander la parole, même si ce n'est pas toujours évident. Ne pas

Séance ordinaire du 18 juin 2009

le faire, nous laisse souvent un goût d'inachevé à l'issue des séances. Depuis 2 ans, vous avez tous compris le fonctionnement de ce Conseil, vous avez des devoirs d'écoute mais surtout des devoirs d'expression. Vous êtes même payés pour cela, mal j'en conviens, mais ce n'est pas une raison.

Comme disait Guillaume d'Orange, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

En revanche, je serai très attentif au respect de l'autre, même si l'on n'est pas d'accord avec l'avis qu'il exprime. Je n'hésiterai pas, si nécessaire, à utiliser les pouvoirs que me confère ma fonction, dans le respect de la loi et de notre règlement.

Petite touche personnelle, étant travailleur indépendant depuis plus de 35 ans, j'avais une vision assez réductrice de la fonction publique. Depuis que j'ai le plaisir d'occuper la simple fonction de Conseiller municipal, j'ai découvert des fonctionnaires très motivés, ayant le sens du devoir, se donnant au maximum pour fournir les meilleures prestations possibles à la population. Cette motivation transparaît souvent lors des auditions des chefs de service en séance de commissions, elle se propage à leurs collaborateurs toutes échelles confondues. Il suffit d'entendre les remarques des spectateurs et utilisateurs de nos stades municipaux, il suffit de relever l'idée toute simple des poules et lapins devant la mairie à Pâques, la magnificence de nos décorations de Noël, les expositions et animations à la Ferme de la Chapelle, la qualité du parcours de la marche contre le cancer, l'engagement des bibliothécaires dont je constate jour après jour la ponctualité, l'engagement sans faille de la secrétaire de notre Conseil, liste non exhaustive pour constater que nos fonctionnaires sont très largement à la hauteur des employés du secteur privé.

Même, si parfois nous avons des heurts en commission avec des chefs de service, ce n'est pas la qualité de leurs prestations que nous mettons en cause. Ils doivent être conscients que notre rôle d'élus implique des choix politiques et financiers et que nous travaillons ensemble pour le bien-être de la population.

La crise économique que nous commençons à traverser va inévitablement provoquer des débats et, en finalité, des choix lourds de conséquence. Sans prétention, je suis persuadé qu'un Président centriste pourra amener à des consensus, aucun d'entre nous n'étant détenteur de la vérité. C'est en tout cas mon souhait de président.

Je tiens à excuser Mme Estoppey ainsi que M. Olofsson.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2009

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements.

Séance ordinaire du 18 juin 2009**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. FAVRE : Nous avons reçu une lettre des habitants du chemin du Gué 2 et une lettre de remerciements des habitants du chemin de l'Ancien-Puits, suite à un vote de notre dernier Conseil.

Courrier des habitants du chemin du Gué, M. ALONSO :

*« Concerne : Nuisances occasionnées par divers rassemblements nocturnes dans le parc du Gué
Mesdames, Messieurs,*

En date du 20 mai 2008, nous vous informions de l'énorme problématique liée à l'utilisation nocturne du parc du Gué. A ce jour, nous constatons votre manque de volonté ou votre impuissance à régler ce problème. En effet, en plus des nuisances sonores de plus en plus tardives, des faits nouveaux sont constatés : un défilé incessant de scooters, l'utilisation de notre parking, l'utilisation de nos garages comme urinoir et toujours un problème récurrent lié aux ordures (des photos étaient parvenues à M. Renevey).

Dans votre réponse, vous nous mentionniez de nous adresser à la police pour divers abus, or celle-ci est tout le temps en manque d'effectif. Dès lors, nous exigeons le démantèlement du parc ou son évacuation tous les soirs à 23 heures de mai à septembre. Il nous vient à l'esprit que, si nous devons continuer à subir de grosses nuisances, nous pourrions prélever des dommages et intérêts sur le versement du loyer. Nous espérons que vous comprendrez cette fois la gravité de la situation et, dans l'attente de votre décision, nous vous prions de recevoir, etc. » Signé par tous les habitants du chemin du Gué.

M. LANCE : Effectivement, ce problème avait été évoqué à la Commission de la sécurité du 4 mai 2009, et nous vous avons alors exposé toutes les données. Depuis lors, nous avons décidé, suite à différentes plaintes, de mandater une entreprise privée de sécurité uniquement le week-end, c'est-à-dire le vendredi, samedi et dimanche pour la surveillance de ce parc, à partir de 22 heures. Cette entreprise a commencé son travail le premier week-end de juin qui était un week-end pluvieux, elle n'a donc pas eu trop à faire. Par contre, le week-end passé, cette entreprise a dû constater le vendredi 100 personnes qui étaient dans ce parc et la société de sécurité a finalement dû évacuer les derniers rescapés à 1 heure du matin avec l'aide d'autres agents de sécurité. Le samedi 13 juin, la même situation se présentait à 22 heures, il y avait 50 personnes et à nouveau cette entreprise a dû évacuer, avec beaucoup de patience et de discussions, les dernières personnes qui ont quitté le parc vers une heure du matin. Le dimanche, il n'y a rien eu à signaler.

Le Conseil administratif va répondre dans ce sens aux habitants du chemin du Gué.

M. ALONSO : Courrier des propriétaires du chemin de l'Ancien-Puits, Vieux-chemin-d'Onex, route du Pont-Butin qui a été adressé à notre ancienne Présidente.

« Madame la Présidente,

Au nom des habitants, propriétaires de notre quartier, nous vous prions de bien vouloir adresser nos remerciements au Conseil municipal qui, lors de sa séance ordinaire du 28 mai dernier, a soutenu à l'unanimité notre demande du maintien de notre zone villa dans le respect du plan directeur adopté le 18 décembre 2008.

Avec reconnaissance, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations ».

M. FAVRE : Lors de la dernière séance de ce Conseil le 28 mai, certains rapports d'information étaient particulièrement étoffés et assez éloignés de l'appellation rapport de synthèse figurant dans le règlement du Conseil municipal.

Le Bureau en accord avec le Maire a pris les décisions suivantes :

- Le temps de lecture d'un rapport, dit d'information, ne devra pas excéder une fourchette entre 3 et 5 minutes. Au-delà de ce délai, le Bureau pourra interrompre la lecture de ce rapport. Il est évident que cette option ne sera pas appliquée avant cet automne.
- Les rapports précédant un vote pourront aller au-delà de cette fourchette horaire.
- Le Bureau demande à la Commission de l'administration de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine séance, un débat sur les modifications à apporter au règlement de ce Conseil municipal sur les

Séance ordinaire du 18 juin 2009

rapports d'information et la manière de les rendre plus attractifs pour tous les présents aux séances plénières.

Un tournoi de football a été organisé le dimanche 7 juin à Cartigny. Ce tournoi réunissait 5 équipes de Conseillers municipaux et une équipe formée de députés. Notre ville a été brillamment représentée par une formation composée de 5 Conseillers municipaux et un Conseiller administratif. Elle a terminé à la troisième place, grâce à un magnifique goal de notre Conseiller administratif dans la lucarne, la coupe à mes côtés est un gage de leur réussite. Nous pouvons les féliciter.

Le tournoi va se reconduire en 2010 et sera organisé par la Ville de Lancy, avec l'idée de le faire à la Praille. M. Müller était présent, il a tendu l'oreille, à voir....

Pour le questionnaire Lancy-Sud, certains groupes ont constaté qu'il était très compliqué de faire une synthèse. En accord avec le Conseil administratif, vous pouvez le remplir individuellement, même si cela occasionne un surcroît de travail pour les mandataires. A cet effet, un questionnaire a été remis à vos places. Par contre, la date de retour est maintenue à fin juin.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : Je n'ai pas de communication.

M. BAERTSCHI : A la suite de l'interpellation de M. Zehfus qui concernait l'enquête de Génération. J'ai fait une petite recherche.

M. Zehfus, vous êtes intervenu le mois dernier sur l'enquête « Conditions de vie et d'accueil des retraités dans les principales villes romandes » publiée par Génération et diffusée dans le cadre « On en parle de la RSR » et avez relevé avec justesse que Lancy se classait bon dernier, 23ème sur 23. Vous avez donc suggéré qu'il restait beaucoup à faire.

Je me suis procuré le questionnaire rempli par le secrétariat de l'administration et le chef de service des affaires sociales, questionnaire dont les questions sont parfaitement en adéquation avec la réalité. Sans vouloir me réfugier derrière les arguties de procédure, j'aimerais relever l'éternelle difficulté qu'il y a de comparer des villes suisses ou des cantons différents. Vous savez que les communes genevoises ont moins de prérogatives que celles des autres cantons, et que toutes les questions de transport, soins à domicile relèvent d'une régie privée ou de la FSASD sur le canton de Genève.

Ainsi, à la question : s'il existe un service de repas à domicile ? Nous répondons oui, c'est la FSASD qui les livre. A la question : si les retraités paient l'intégralité du prix ? Nous répondons aussi oui, mais l'intégralité du prix, c'est la facture que les retraités reçoivent, pas le coût réel d'un repas qui est subventionné par la FSASD.

Ainsi, le CAD est sur notre commune, mais c'est une structure cantonale. A l'inverse, les centres de jour de Butini et de La Rive sont à Onex, mais Lancy subventionne ces centres par une somme correspondant aux habitants. Il en est de même pour les services de bus dont les rabais sont faits à l'ensemble des rentiers genevois ou pas, et non aux seuls Lancéens.

Nous avons aussi un EMS sur le territoire de Lancy, bientôt un deuxième, mais ces structures ne nous coûtent pas grand chose. Aurions-nous gagné plus de poids avec 5 EMS ?

Une autre question était : existe-t-il un quartier solidaire ? Sous ce vocable, j' imagine qu'on parle de quartier où une attention particulière est portée à l'intergénérationnel.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Mais, vous savez tous que nous ne cessons de prôner la mixité dans l'habitat et que, quelque part, nous ne cessons de promouvoir des quartiers solidaires. De manière générale, la Ville de Lancy confie aux associations le soin d'animer les groupes de seniors, et le Service des affaires sociales se veut subsidiaire des ressources pour, par exemple, les clubs des aînés. Des locaux sont mis à disposition, des véhicules, une meilleure alimentation est proposée dans les clubs du bénévolat, bref, nous ne voulons pas nous substituer aux activités que les aînés eux-mêmes savent très bien préparer.

Je connais une commune, dont je tairai le nom, qui organise chaque année une sortie des aînés en car, à un prix défiant toute concurrence. Ainsi, voyons-nous 6 cars de 50 personnes partir une journée au vert, essayer de trouver un restaurant, un tel troupeau n'est évidemment pas une sinécure. Ce genre de transhumance de masse ne correspond pas, mais alors pas du tout à ce que je pense qu'une commune doit absolument faire. Pour bien agir, il faut agir dans le quotidien des gens, vieux ou pas d'ailleurs, et je terminerai par un exemple : le Service des parcs, promenades et maintenance a récemment installé plusieurs dizaines de bancs en mélèze le long de l'Aire. Ce geste très discret, qui ne vaut certainement aucun point au classement du concours de Génération, répond parfaitement à la question de l'autonomie des personnes âgées.

Maintenant, M. Zehfus, vous avez en tout temps la possibilité de faire des propositions au Conseil administratif. Je vous assure qu'elles seront traitées avec le plus grand des sérieux.

M. LANCE : Je tiens à vous rappeler la Fête de la musique à Lancy demain soir. Je le rappelle encore une nouvelle fois parce que c'est un renouveau modeste cette Fête de la musique, demain soir dès 19 heures à l'église Notre-Dame-des-Grâces, ici au Grand-Lancy et en même temps, dans le parc de l'église. Donc à 19 heures, concert symphonique de l'Orchestre St-Pierre-Fusterie et dès 20h30, dans la cour, un concert du Jazz Swing Quintet qui sera agrémenté par des saucisses et des boissons préparées par les Intérêts du Grand-Lancy et les Sauveteurs. Bien entendu, toute la partie musicale est organisée par le Groupe culturel de Lancy.

Je confirme aux membres de la Commission des finances que la séance du 27 juillet aura bien lieu à 18h30.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 2 juin 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 8 juin 2009
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

**Garderie du Plateau - Travaux de rénovation des façades avec changement des fenêtres
Crédit d'investissement (Fr. 420'000.--)**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Tout d'abord, M. le Président, au nom de mon groupe, je tiens à vous féliciter pour votre nomination, et vous souhaite plein succès dans votre nouvelle tâche.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Suite à la décrépitude de la surface extérieure du bâtiment et de la véranda, un échafaudage sera installé pour la réfection du bâtiment, le nettoyage des façades, le traitement des fissures, peinture des avants toits, etc.

Il est proposé à la commission de profiter de l'installation de celui-ci afin de changer les vitrages et ainsi bénéficier des subventions intéressantes, malgré le dépassement du budget initialement prévu Fr. 360.000.--.

Après diverses interventions des commissaires, il est décidé de soutenir les entreprises en cette période de morosité économique. L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote la proposition d'un commissaire d'adjoindre à l'arrêté, une précision quant à la provenance des fenêtres. Celles-ci doivent être d'un fabricant suisse.

Un commissaire souhaite, si cette proposition est acceptée en plénière, que le Service financier démontre la plus-value, à savoir l'effort substantiel supplémentaire que la Commune veut bien faire vis-à-vis des entreprises suisses

L'annexe à l'arrêté est adoptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. ANNEN présente le sujet : Les travaux toucheront la façade, la toiture, la ferblanterie, la serrurerie de la véranda et l'étanchéité. La nécessité du changement des fenêtres a permis de profiter du chèque énergie du fait du passage au double vitrage. Ce changement non prévu dans le budget 2009 se montant à Fr. 360'000.--, nécessite donc l'acceptation de la commission. L'arrêté est accepté à l'unanimité avec l'assortiment d'une clause de fabrication helvétique.

M. CALABRESE : Le groupe Socialiste propose un amendement, dans l'article I. Le groupe Socialiste trouve un non-sens à cet article. En effet, lors de la dernière séance de la commission, il a été ajouté au texte initial la phrase « par un fabricant suisse ».

Nous considérons que :

1. A l'heure où la plupart des partis politiques reconnaissent les effets bénéfiques des bilatérales sur l'économie suisse, certains veulent revenir au protectionnisme primaire du passé. La phrase « par un fabricant suisse » qui a été rajouté en commission met en évidence une idéologie qui va à l'encontre de nos intérêts en tant que commune, canton et pays.
2. Il nous paraît évident que cela cherche à limiter les possibilités du Conseil administratif à mettre en concurrence les fournisseurs lorsqu'il s'agira de trouver la meilleure qualité, au prix le plus raisonnable.
3. Cela risque de faire partir à la hausse le coût de l'ouvrage.
4. Le début des travaux ainsi qu'une économie financière pourrait se voir retardé si les fenêtres de fabrication suisse, venaient à être trop chères par rapport à des fenêtres provenant d'un autre pays, et cela impliquerait un renvoi en commission en vue d'un dépassement de crédit.
5. Finalement, il nous semble très paradoxal que ceux qui trouvent que le Conseil administratif engrange des dépenses irrationnelles, soient d'accord de proposer de faire monter les prix par un artifice protectionniste.

Vu ce qui précède, le groupe Socialiste propose le contenu suivant :

« D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 420'000.-- destiné aux travaux de rafraîchissement des façades, de la véranda, ainsi qu'au changement des doubles fenêtres existantes du bâtiment de la Garderie du Plateau ». En supprimant donc par un fabricant suisse.

M. AUGSBURGER : Nous avons eu un grand débat à la Commission des travaux et constructions et comme ce sont les travaux, c'est le Conseil administratif qui décide d'adjudger sans passer par des AIMP et consorts, nous avons souhaité le rajout « par un fabricant suisse » et nous vous demandons de le maintenir dans cet arrêté.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

M. ERETZIAN : En nous faisant cette demande, le groupe Socialiste vous faites abstraction du développement durable étant donné que vos fenêtres vont venir de Pologne, du fin fond de la France, donc j'aimerais bien que vous nous fassiez une fois le bilan CO2, en étant fabricant suisse, fabrication de proximité, on rentre ainsi dans l'idée de l'Agenda 21, développement durable. Je demande, comme mon collègue, le maintien de cet article dans l'arrêté.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC votera pour cet arrêté dans sa totalité, comme il a été présenté.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'abonde dans le sens de M. Eretzian, que cette notion de proximité me semble intéressante aussi, mais pourrait induire et impliquer également de prendre en compte les entreprises de la France voisine. Compte tenu sur un bilan énergétique, on peut considérer que venir depuis la France voisine plutôt que du canton de Schaffhouse, ça peut tenir la route aussi.

M. VITALI : Effectivement pour le bilan énergétique, cela peut être intéressant, mais le matériel qui est utilisé par les entreprises suisses ne vient pas forcément de Suisse.

Mme CASUTT : On avait rajouté cette mention de « fabricant suisse » parce que l'idée c'est aussi que les communes participent à la relance économique, donc de faire travailler un maximum de commerces de proximité.

M. FAVRE : Je soumetts au vote la proposition du groupe Socialiste énoncée par M. Calabrese, qui est de supprimer dans la dernière ligne « par un fabricant suisse ».

Proposition refusée par 24 oui - 8 non.

Je passe au vote de l'arrêté tel que présenté.

L'arrêté 6) est accepté par 26 oui - 0 non - 6 abstentions. (Voir Annexe).

7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 3 juin 2009 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF

Mme CORMINBOEUF : En préambule, je voudrais saluer une estrade toute masculine dont Lancy va bénéficier durant une année.

a) Election du Président et du Vice-président

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Yves Favre est élu Président et M. Alessandro Calabrese, Vice-président, tous deux à l'unanimité des membres de la Commission.

b) Achat d'une parcelle No 4450 de 2253 m2 composée de 2172 m2 en zone forêt de 81 m2 en zone 5, située au chemin des Verjus (Fr. 30'211.50 + frais de notaire et de géomètre)

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Il s'agit pour la Commune d'acheter cette parcelle située le long du chemin des Verjus, juste après le débouché du chemin Haccius. Cette parcelle sera transformée en un cheminement piétonnier sécurisé, qui sera utilisé par les enfants se rendant à l'école. Actuellement, les piétons doivent cheminer sur ce tronçon de 200m, compris entre le chemin des Liserons et le chemin

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Haccius, sans aucune protection, la largeur de la route ne permettant aucun marquage ou semblant de trottoir.

Ces 81 m2 en zone 5 sont un reliquat de la parcelle sur laquelle Mme Vodoz vient de construire et qui ne sont plus utilisables pour une autre construction. La propriétaire désirant se séparer de ces m2, le montant de cet achat se décompose de la manière suivante :

- zone forêt : 2253 m2 à Fr. 5.50/m2	Total Fr. 12'391.50
- 5ème zone : 81 m2 à Fr. 220.--/m2	Total Fr. 17'820.--
soit un montant total de	Fr. 30'211.50

Le Conseiller administratif délégué relève qu'ensuite l'aménagement pour ce cheminement sera compris dans une fourchette de Fr. 100'000.-- à Fr. 200'000.--.

Pour une meilleure compréhension du plan présenté, la parcelle 4450B vient s'ajouter à la parcelle 3826 qui est du domaine public communal, la parcelle 4450A relevant du domaine privé. La zone forestière revient à la Commune pour un prix de Fr. 5.50/m2. Il s'agit dans ces calculs de distinguer le domaine public communal de la zone forêt en domaine privé.

Il est encore relevé qu'un petit bout de terrain manque pour relier la parcelle 4450 à la No 983 pour pouvoir ainsi terminer le cheminement. Information est donnée qu'un accord verbal a été donné par les propriétaires pour une servitude de passage.

L'achat de cette parcelle pour le montant de Fr. 30'211.50 est accepté à l'unanimité.

M. BAERTSCHI : J'aimerais juste intervenir, votre rapport Mme Corminboeuf est excellent, mais simplement, ce n'est pas un accord oral, ni verbal, c'est un accord écrit qui a été fait par les propriétaires de la parcelle 4555 qui permettra de relier la parcelle 983 à la 4450B. Donc, ce n'est pas simplement une promesse verbale, c'est écrit, je vous le confirme. Il faudra le modifier lors de la prochaine séance de la commission.

M. FAVRE : Je vous informe que je vote également puisqu'il s'agit d'un achat.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité par 33 oui. (Voir Annexe).

c) Place des Ormeaux : Rencontre avec les lauréates et discussion sur un aménagement des deux côtés de la route de Chancy

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Le projet, nommé Mikado, est présenté par les lauréates Mmes Mercier-Oulevey et Zimmermann de MIDarchitecture sàrl. »Il fallait répondre aux objectifs suivants du concours :

1. faciliter les traversées piétonnes et de vélos de la route de Chancy
2. favoriser l'aspect résidentiel du périmètre ; améliorer les rapports aux commerces et terrasses de cafés/restaurants
3. offrir 2-3 places de stands de marché
4. réserver quelques places de stationnement
5. intégrer le passage des bus K, L et 21.

Le concours faisait état d'une intervention artistique. Cette dernière consiste en une fresque de photos représentant la végétation communale, sous forme de panneaux exposés sous vitre et qui se trouveraient dans les passages/tunnels chemin du Progrès/place des Ormeaux et le passage vers la poste.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

La circulation se fait d'un seul côté de la place, côté parc, et la voie de circulation est délimitée par un petit trottoir. La déchetterie est conservée au même endroit, des places de parking se trouvent au bas de la place des Ormeaux et le long du chemin de la Vendée. A relever des décrochements côté commerces qui permettront l'arrêt des voitures de livraison uniquement.

Les arrêts de tram sont déjà définis par les TPG, et sont situés devant la Coop. Le revêtement de la place est formé de dalles en béton brossé, posées perpendiculairement aux immeubles, respectant la topographie du site, soit par des successions de terrasses au sud et une rampe légère au nord. Ces dalles pénètrent légèrement dans le parc privatif pour associer ce dernier à la place. De nouvelles plantations seront aménagées pour doucir l'aspect minéral des dalles. A noter que le revêtement de dalles a été tiré jusque vers le futur arrêt de tram le long de la route de Chancy, devant la Coop. Des puits de lumière venant du sol éclaireront également le mobilier urbain.

A la remarque d'une commissaire sur la succession des dalles en terrasses formant de petites marches qui ne faciliteront pas le passage des personnes handicapées et des poussettes, les lauréates répondent que leur proposition pourra bien entendu être adaptée par une pente douce par exemple.

M. Côte ajoute que le maître de l'ouvrage demande également une utilisation de teintes chaudes à intégrer avec la minéralité des dalles.

A la remarque d'un habitant sur les désagréments du béton brossé dans les Rues Basses, Mme Mercier-Oulevey précise que, sur la place des Ormeaux, il sera utilisé des dalles de béton brossé qui sont formées de béton armé et dimensionnées pour recevoir des bus. Les Rues Basses sont posées de pavés de béton, ce qui n'est pas solide, d'où le flop constaté.

Il est demandé que quelques places de stationnement à temps réduit soient conservées devant la poste et la Coop, et que la circulation des vélos et des piétons soit clarifiée dans les passages/tunnels pour éviter des conflits.

Un commissaire s'enquiert de savoir pourquoi le périmètre côté avenue Louis-Bertrand n'a pas été traité comme cela avait été décidé en commission.

L'explication est la suivante. Le cahier des charges d'un concours d'architecture sur invitation doit être soumis à la commission des concours de la SIA et ne doit pas dépasser la somme de Fr. 2'000'000.-- /2'500'000.--. On dépassait largement cette somme avec le périmètre élargi à l'avenue Louis-Bertrand, raison pour laquelle le périmètre a été réduit, mais il a quand même été demandé aux concurrents de réfléchir à cet aménagement.

Les lauréates sont d'avis qu'il ne serait pas très réaliste de faire passer un tram au milieu d'un espace piéton. Elles se déclarent prêtes à travailler sur le périmètre Louis-Bertrand si la Commune le décide.

La question se pose alors pour plusieurs commissaires : pourquoi ne pas faire un passage souterrain sous la route de Chancy, qui serait emprunté par les piétons et les vélos ? Cela avait été évoqué au tout début du projet mais rejeté parce que des collecteurs, etc. passent sous la route et que le coût serait énorme.

Après discussion, la Commission demande à l'unanimité au Conseiller administratif délégué, afin de pouvoir se déterminer, sur un montant de crédit d'étude qui lui soit proposé pour la prochaine séance, un projet comprenant :

Le coût de l'aménagement du périmètre sud

Le coût de l'aménagement du périmètre nord

Le passage sous la route de Chancy pour les piétons et les vélos.

Séance ordinaire du 18 juin 2009**d) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Baertschi informe que le rapport d'impact dans le cadre de la procédure d'opposition au plan localisé de quartier la Chapelle-les-Sciers est disponible à la Mairie.

Dans la procédure de Sovalp concernant le plan localisé de quartier, la Commune a demandé au Département de surseoir de 3 mois au délai de réponse.

Un commissaire demande si le Conseil administratif est informé de la construction d'un parking souterrain pour l'Institut Florimont et rappelle les énormes problèmes actuels de circulation dans ce périmètre.

Il lui est répondu qu'aucun projet n'a été présenté pour le moment au Conseil administratif.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 2 juin 2009 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

a) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. Augsburgers est élu Président par acclamations. Mme Casutt est élue Vice-présidente par acclamations.

b) Villa Tacchini

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. Renevey souligne qu'il s'agit de dessiner le futur de la salle Tacchini. Actuellement, deux variantes subsistent afin de ne pas remettre en cause le projet. Elles se situent aux environs de Fr. 210'000.-- de moins que le projet présenté.

La première variante diminue la surface des locaux annexes tandis que la deuxième diminue celle de la salle principale. Il précise que les utilisateurs préféreraient avoir des locaux annexes confortables au détriment de la salle principale. Quant aux coûts, tout a déjà été dit. Malgré la volonté d'aboutir au projet de Fr. 2 millions hors taxe, il n'a pas été possible de respecter ce montant en tenant compte du programme. De plus, M. Renevey reconnaît qu'au sujet des Fr. 2 millions, il y a eu un certain flottement de la part de l'architecte.

Après plusieurs discussions des commissaires, le Président résume la situation. La commission n'a pas été entendue, mais Fr. 250'000.-- ont été dépensés et, pour ne pas perdre cette somme, la commission devrait accepter le montant de Fr. 2'700'000.--. Une participation de la Commune d'Onex, et du Fonds intercommunal doit aussi être demandée par le Conseil administratif. Le principe de poursuivre l'étude dans le sens de Fr. 2'700'000.- est adopté par 5 voix, 1 voix contre et 3 abstentions.

M. AUGSBURGER : Si ce projet a fait, nous semble-t-il, l'unanimité dès le départ malgré les lenteurs administratives habituelles, il en n'est plus de même aujourd'hui.

La Commission des travaux et constructions a reçu les utilisateurs à deux reprises l'an passé, les commissaires ont écouté le mandataire et un budget de Fr. 2 millions a été fixé pour la construction de cette salle de spectacles et de ses annexes, avec un crédit d'étude de Fr. 250'000.-- à l'appui.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Aujourd'hui, on apprend que le Service des travaux et l'architecte mandataire ont repris contact avec les utilisateurs, sans que nous soyons informés de quoi que ce soit, et nous arrivons à environ Fr. 3 millions de coût pour cette construction avec Fr. 300'000.-- d'économie possible selon les options prises, tout ceci sans prendre en considération les honoraires.

Nous dénonçons ce type de procédure du fait accompli, soutenu par le Conseil administratif et demandons que le crédit de construction soit fixé à Fr. 2,5 millions, honoraires compris, sans quoi, nous demanderons la reprise du projet à la base, tout en sachant qu'une somme de Fr. 250'000.-- pour cette première étude serait perdue, nonobstant les délais de retard.

D'autre part, il est inadmissible que le mandataire, invité à trois reprises à une des dernières séances de la commission des travaux, ait décliné notre demande.

Merci de soutenir cette démarche qui va dans le sens des réflexions entendues en commission et dans le respect de notre fonction de Conseiller et Conseillère municipaux.

Mme CASUTT : Nous ne voulons pas nous opposer à la construction de la salle pour la Villa Tacchini, nous sommes conscients que cette salle est régulièrement utilisée. Mais il apparaît que les activités ne bénéficient pas uniquement aux jeunes de Lancy, mais également aux jeunes d'Onex et des communes avoisinantes.

Etant donné que le montant accepté de Fr. 2 millions pour la construction de cette salle, est d'environ 1/3 plus élevé, nous voudrions avoir l'assurance que le fonds d'équipement communal participera au coût de construction de cette salle de spectacle. Nous savons que nous n'aurons pas de réponse avant la demande d'autorisation de construire.

Le groupe PDC demandera donc de surseoir au vote, pour permettre de déposer la demande d'autorisation et avoir la réponse du fonds d'équipement.

M. MATHIEU : Il ne faut pas se tromper de cible. Effectivement, dans ce dossier, il y a quand même eu un rapport qui a été fait par Mme Estoppey, si je ne m'abuse, lorsque le projet avait passé de Fr. 2 millions à Fr. 3 millions, stipulant que Fr. 300'000.-- supplémentaires étaient dus à la démolition de l'autre bâtiment, et n'avaient rien à voir avec la construction de celui-ci, stipulant que l'architecte avait oublié les sols, qui représentaient une plus-value de Fr. 150'000.--, de tête, et je peux me tromper.

Vous-même, M. le Président de la Commission des travaux et constructions, vous avez relevé le fait que le chauffage de ce pavillon avait un prix exorbitant dans les calculs de l'architecte. Donc, de Fr. 3 millions à Fr. 2 millions, il ne faut pas se tromper, ce ne sont pas les utilisateurs qui ont fait changer le prix, mais c'est bien une vision d'architecte. Je peux être d'accord avec M. Augsburgger quand il dit que c'est une gestion qui ne marche pas, mais à ce moment-là, ce sont tous les utilisateurs de la Villa Tacchini qui vont le payer, et le payer jusqu'à quand, on n'en sait rien.

Je vous rappelle qu'actuellement, la crise est assez grande auprès des adolescents de notre commune et pas uniquement aux Palettes, et quand il y a possibilité de faire un pavillon dans lequel ils peuvent faire des concerts, du théâtre, qu'ils peuvent enfin s'occuper, ceux-ci étant entourés par une équipe de professionnels, on va encore repousser pour voter ce pavillon, et on sait très bien qu'en repoussant, on va en augmenter les prix.

Je propose, plutôt que de repousser et après avoir des plus-values, de voter maintenant les Fr. 2'700'000.- qui devraient amplement suffire, démolition du bâtiment comprise, si je ne m'abuse, mais sans les honoraires pour que le chantier puisse continuer et que les jeunes de Lancy puissent avoir un équipement.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

M. PERRENOUD : Le groupe UDC n'a rien contre les jeunes de la commune, au contraire, il félicite leur travail parce que leurs activités sont louables, mais nous refusons le fait qu'un architecte ait pu se tromper de quelques centaines de milliers de francs dans cette affaire.

Nous refuserons donc l'idée du surplus, mais nous pouvons aborder avec intérêt la position du groupe PDC.

M. VITALI : Je voulais juste dire que lors de la dernière séance de la Commission des affaires sociales, nous avons accueilli effectivement tous les représentants des différentes associations que nous avons sur la Ville de Lancy, dont ceux de la Villa Tacchini. Tout a été expliqué dans le rapport, que nous n'avons malheureusement pas encore reçu, sur les activités de cette villa, sur le travail des acteurs. La question a été posée de connaître le nombre d'onésiens qui le fréquentent, c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre, puisqu'il faudrait leur demander leur carte d'identité à chaque fois, donc, on n'a pas les statistiques.

M. RENEVEY : Je veux bien répondre à diverses interventions. Tout d'abord, effectivement, ainsi que cela a été abordé à la Commission des travaux et constructions, je peux dire en toute bonne foi, qu'il y a eu une luminosité qui n'était pas tout à fait cristalline quant à savoir ce qui était réellement considéré sur ces Fr. 2 millions hors taxe de la part du mandataire concerné. C'est vrai qu'il faut le reconnaître.

Maintenant, par rapport au reste, je pense que tout a déjà été abordé en commission, à savoir qu'il y avait un certain projet, que ce projet a été validé à la fois par les utilisateurs et par la Commission des travaux et constructions, que face à ce projet-là, il a fallu aller de l'avant sur toute la procédure pour avoir un coût final, que ce coût final est évidemment renchéri notamment par les obligations Minergie, je vous rappelle que pour un bâtiment de ce type, il faut une isolation phonique la plus performante possible, ce qui est aussi un point extrêmement important, qu'il nous faut aussi une isolation au niveau thermique qui demande une ventilation qui coûte extrêmement cher, et puis, que par rapport à ce programme-là, c'est au moment du devis général qu'on se rend compte que le plafond demandé ne peut pas être atteint.

Pour répondre à M. Augsburger sur le fait que le Conseil administratif est revenu auprès des utilisateurs, je rappelle que tout a été dit en commission, j'en ai pour preuve le rapport du 6 novembre où j'expliquais que le comité était revenu avec différentes demandes, mais cela concernait des demandes de modifications à l'intérieur du volume, et non pas des augmentations de volumes, tel que cela a été précisé.

Maintenant, on a vu également que si on part du principe qu'on souhaite rester sur ces Fr. 2 millions hors taxe et de ne pas aller au-delà, et bien, cela nous revenait à construire finalement un bâtiment équivalent à celui qui est aujourd'hui, qu'on peut qualifier de bâtiment de luxe, et je ne vois pas, à mon sens, l'utilité de refaire à neuf avec toutes les contraintes d'aujourd'hui, l'isolation phonique, l'isolation énergétique, un bâtiment qui finalement serait le même qu'aujourd'hui, avec une grande salle et sans locaux annexes. C'est vrai que le comité souhaitait, et c'était un point important, pouvoir bénéficier de locaux annexes pour pouvoir justement s'entraîner et non pas devoir systématiquement utiliser la salle principale.

Je pense que nous avons toutes les étapes, il y a une transparence complète à ce niveau-là sur tout le dossier, il y a eu une quinzaine de séances de commission sur ce point. Encore une fois aujourd'hui, on se rend compte que cela a un coût. On sait aujourd'hui que si on achète un appartement de 5 pièces, c'est à peu près entre Fr. 800'000.-- et 900'000.--, donc pour un bâtiment qui comprend quand même 300 places, des locaux annexes, une cafétéria, etc., et bien c'est le prix qu'il faut mettre. Il ne faut pas oublier non plus, qu'on construit ce bâtiment pour l'avenir et que je préfère finalement que vous, Conseillers municipaux, puissiez voter en toute connaissance de cause avant, plutôt que d'arriver au final avec un dépassement de crédit, en expliquant qu'on n'a pas pu tenir les prix.

Je pense que maintenant c'est vraiment un choix politique qu'il faut avoir, voir dans quel sens on veut aller pour que les utilisateurs, pour que si on se profile dans l'avenir d'autres sociétés, des anniversaires ou d'autres fonctions, puissent utiliser une salle correcte, et non pas commencer à aller à une diminution du

Séance ordinaire du 18 juin 2009

programme, pour finir avoir une solution disons hybride qui ne satisfait vraiment personne, puis regretter dans 2-3 ans, que finalement, on aurait dû construire plus cher.

Encore une dernière chose pour le groupe PDC, je pense qu'il faut être cohérent, encore une fois, il faut qu'on connaisse finalement la variante. C'est une fois qu'on a ce prix et qu'on a un programme qui tient la route qu'on peut présenter les choses au fonds intercommunal. On ne peut pas arriver avant au fonds intercommunal en disant on a un projet, mais on ne sait pas exactement ce que l'on va y mettre dedans, puis dites-nous si vous subventionnez ou pas. Je pense que c'est difficilement réalisable. Donc, il faut avoir une volonté claire, pour ensuite présenter cette démarche au fonds intercommunal pour aboutir à une subvention.

M. LANCE : Comme je fais partie au fonds d'équipement communal qui va changer d'appellation dès le 1er janvier 2010, qui va s'appeler le fonds intercommunal, j'aimerais redire qu'il faut absolument déposer un dossier à ce fonds d'équipement ainsi qu'un dossier à l'Association des communes genevoises. Pour déposer ce dossier, il faut que le Conseil municipal soit d'accord sur une somme, cela veut dire que, si ce Conseil municipal se décide ce soir sur un crédit de Fr. 2 millions ou un crédit de Fr. 2,7 millions, il faut vraiment que le Conseil municipal soit clair avec sa volonté. Ensuite, une fois que le dossier est déposé, il faut aussi prouver que ce projet est d'une valeur intercommunale, et je suis persuadé que cette salle de spectacle de la Villa Tacchini est un objet intercommunal, donc il faut le prouver à l'Association des communes Genevoises, au fonds d'équipement communal, et ensuite, on peut espérer un maximum de subvention d'un tiers du crédit que vous auriez voté, soit pour le crédit de Fr. 2,7 millions, cela représente environ Fr. 900'000.--. C'est aussi important de le savoir et de redire que cet équipement pour les jeunes est indispensable et est utilisé par les jeunes de toutes les communes traversées par la route de Chancy jusqu'à Chancy, c'est-à-dire Lancy, Onex, Bernex, etc., donc c'est important pour toute cette jeunesse de construire un bâtiment pour l'avenir.

Mme CASUTT : Ce qu'on pourrait faire c'est de voter le crédit de Fr. 2,7 millions avec la proposition qu'on a et dans le cas où le fonds d'équipement communal participe pour un minimum de Fr. 700'000.--. On sait que de toute façon il faudra déposer le dossier.

M. ANNEN : Juste pour préciser au Conseil administratif parce qu'on n'arrête pas de parler d'un projet à Fr. 2 millions, la position du groupe Libéral-Radical est bien un projet à Fr. 2,5 millions, honoraires compris et non pas à Fr. 2 millions.

M. FAVRE : Juste une précision par rapport au rapport rose qui parle de Fr. 2,7 millions, vous demandez Fr. 200'000.-- de moins. Vous oubliez les Fr. 250'000.-- qu'on a déjà votés et déjà utilisés, ceux-là on ne les retranche pas des Fr. 2,5 millions. Donc Fr. 2,5 millions à dépenser à partir de ce jour, honoraires compris ?

M. ANNEN : Absolument.

M. RENEVEY : Il y a un projet qui a été décidé avec un certain montant, si, maintenant, le montant change, il faut voir ce que l'on peut faire avec ce nouveau montant, cela demande un complément d'étude. Cela me semble, avec l'étude telle qu'elle a été envisagée, difficile d'arriver puis de lancer un chiffre, et de se dire après, et bien faites avec.

M. MATHIEU : Juste deux précisions. Donc avec l'activité qui s'y passe, le théâtre d'improvisation qui réunit la France voisine avec toutes les équipes de Genève, les fameux festivals de musique qui réunissent plusieurs maisons de quartier, centres de loisirs du canton de Genève, je pense que le rayonnement plus loin que la Villa Tacchini ne se discute pas.

Après, par rapport à l'idée de Mme Casutt, il y a quelque chose qui m'étonne, cela consiste à dire que politiquement, on est d'accord d'avoir un pavillon tel que le veulent les utilisateurs si le fonds intercommunal paie les Fr. 700'000.--, et puis si jamais, on n'a pas ces Fr. 700'000.--, on en veut un plus

Séance ordinaire du 18 juin 2009

petit. Je pense que politiquement, il faut nécessairement un pavillon de la dimension telle qu'elle est prévue dans les Fr. 2,7 millions, et puis tant mieux si un fonds nous vient en aide pour le financement.

M. AUGSBURGER : J'aimerais simplement rappeler que si on demande Fr. 2,5 millions, c'est beaucoup d'argent en plus, et quand on parle d'acousticien, dans tout le programme, c'est Fr. 4'500.--. Il faut arrêter de raconter des histoires. Le plus important c'est la salle qui est prévue, tout le reste est accessoire.

M. RENEVEY : Juste encore une remarque, je ne veux pas polémiquer non plus, mais M. Augsburg est coutumier du fait de retrancher les crédits d'étude en pensant qu'avec une somme diminuée, on arrive toujours à faire la même chose. Je crois qu'il faut aussi avoir le courage de dire qu'un crédit d'étude n'est pas là pour rien, il est bien là justement pour évaluer les choses et pour pas qu'on se retrouve après avec des impossibilités expliquées ici au Conseil municipal. Je dirai que le crédit, finalement, coûtera plus cher que ce qui avait été voté parce que certaines études ont été faites et que deux, trois choses ne tenaient pas la route.

M. FAVRE : Nous avons une proposition du groupe PDC qui demande que ce soit renvoyé en commission pour que soit mis en route un coût pour l'autorisation de construire et pour les démarches à entreprendre pour savoir si on pourra obtenir quelque chose du fonds d'équipement intercommunal.

M. LANCE : Par rapport au fonds d'équipement intercommunal, il faut d'ores et déjà, une fois que le vote sera connu ce soir, déposer un dossier au fonds d'équipement intercommunal et à l'Association des communes genevoises avec une preuve de l'aspect intercommunal de cette infrastructure pour que l'on puisse espérer une subvention du maximum d'un tiers du crédit d'investissement de ce fonds d'équipement intercommunal. On n'a pas besoin d'attendre l'autorisation de construire pour faire cette demande.

M. FAVRE : Donc la proposition du groupe PDC, c'est de surseoir au vote ce soir.

Proposition de renvoi du vote acceptée par 18 oui - 14 non.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. Renevey informe la commission qu'un recours contre la rénovation du bâtiment du Stade de Lancy-Florimont va être déposé par le propriétaire voisin et trois options sont possibles :

- discussion avec le propriétaire voisin afin de trouver des solutions, pose de murs antibruit le long de leur parcelle ou même l'achat de leur bâtiment
- possibilité de positionner la buvette de l'autre côté du bâtiment, ce qui implique que les ingénieurs devront refaire tous les plans
- poursuivre le projet avec l'option du recours à la force avec de grandes chances de la part de la Commune de gagner. Plusieurs commissaires partagent cette idée.

Il est rappelé aux commissaires que cette personne a déjà obtenu un mur, des treillis, une terrasse, etc. De plus, une buvette aux normes Minergie à triple vitrage diminuera les nuisances pour le voisinage. Dans tous les cas, plusieurs mois de retard sont à compter, car les travaux des bureaux d'études ont été stoppés afin d'éviter de revoir le projet par la suite.

La tendance générale de la commission est pour la force, intérêt public prépondérant, zone sportive et de verdure, etc.

M. Renevey indique, suite à la question d'un commissaire, que ce n'est pas faute d'argent que le giratoire de l'avenue des Morgines ainsi que ses annexes ne sont pas terminés. Il ne s'agit pas non plus d'un oubli

Séance ordinaire du 18 juin 2009

ou d'une volonté de réduire les coûts, mais une étude avec le Fonds d'art visuel est actuellement en cours afin de parvenir à une uniformité dans les giratoires du périmètre.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 8 juin 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. ANNEN présente le sujet : MM. Volery et Studer ont été élus par acclamations respectivement Président et Vice-président.

**b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées
et de l'Association EMS « Résidence La Vendée »**

=====

M. ANNEN présente le sujet : La commission reçoit MM. Föllmi, président et Beusoleil, directeur. Avant la discussion avec les commissaires, M. Föllmi précise que la différence des rapports fiduciaires est due au changement de la LSR qui soumet selon certains critères les établissements soit au contrôle restreint soit au contrôle ordinaire.

Les principaux objectifs de 2008 de la Fondation ont été les travaux de l'EMS des Mouilles et l'organisation centralisée des deux établissements. Il est précisé à un commissaire que la difficulté de recrutement se fera surtout sentir pour le personnel qualifié.

Une prochaine rencontre avec le DES permettra à la Fondation d'affiner le budget 2010 et d'éclaircir des points restés en suspens.

L'Association a quant à elle subi un contrôle ordinaire plus complet et plus important, suite aux demandes de l'Etat. Une des préoccupations de l'Association a été la signature du contrat de prestation avec le Département, certains points ont dû être réglés après celle-ci. Actuellement, les discussions se portent sur le contrat 2010-2013, obligatoire pour toucher les subventions qui devraient aller dans le bon sens.

Puis, MM. Föllmi et Beusoleil répondent aux diverses questions des commissaires touchant aux sujets suivants :

- prise en charge des coûts supplémentaires dus aux mécanismes salariaux
- problématique de la trésorerie reliée aux subventions fixes durant 4 ans
- baisse des fonds propres
- engagement de chômeurs selon la demande du DES

Après le départ des deux représentants susnommés, une discussion sur les thèmes de l'aide de l'Etat et non de la Commune s'engage et la commission confirme que l'Etat doit remplir son rôle.

Les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et les comptes de l'Association EMS « Résidence la Vendée » sont adoptés à l'unanimité moins une 1 abstention due à un conflit d'intérêt d'un commissaire

Votes acceptés par 31 oui.

Séance ordinaire du 18 juin 2009**c) Budget 2010 - Premiers éléments**

=====

M. ANNEN présente le sujet : Le Conseiller administratif annonce qu'avec les nouvelles estimations fiscales 2009 du canton, une diminution de Fr. 3,5 millions devrait porter le résultat théorique du budget 2009 à une perte de Fr. 3 millions. Malgré cela, l'effet bénéfique du référendum est que la Commune ayant dû renoncer à certains engagements, elle devrait pouvoir finir l'exercice avec des comptes équilibrés.

Plus ennuyeux, l'effet induit du projet de loi cantonale pour des impôts équitables devrait diminuer les recettes fiscales de près de Fr. 10 millions cumulés pour le budget 2010. Le Conseil administratif a pris une première mesure en demandant à chaque chef de service de diminuer linéairement de 20 % leurs postes biens et services.

Sur ce, une discussion animée s'ensuit sur les décisions politiques qui vont devoir être prises pour 2010. Une prise de position de tout un chacun sur la demande de l'établissement d'un budget 0 venant de plusieurs commissaires est interprétée par chaque groupe selon sa vision propre. Le budget 0 étant le budget confiné au strict minimum selon les engagements de la Commune. L'interprétation de ce document de travail n'amenant qu'un débat stérile, la majorité de la commission accepte de venir avec des propositions, sur la base du budget 0 préparé par le Conseil administratif, celles-ci devant bien entendu venir de tous les groupes aux vues de la solidarité multipartis de ladite commission. Une séance est pré-réservée pour la fin juillet.

M. LANCE : Je voudrais revenir au point b), je n'ai pas vu deux votes de la part du Conseil municipal, parce que l'on demande deux votes, un pour l'Association et un pour la Fondation. Il faut faire deux votes séparés normalement.

M. FAVRE : On va recommencer avec le point b) - l'acceptation des comptes de la Fondation
Vote accepté à l'unanimité.

Acceptation des comptes de l'Association
Vote accepté à l'unanimité.

**10. COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT -
Séance du 28 avril 2009 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Situation actuelle de l'exploitation du stade

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Cette commission, réunie sous la présidence de notre Maire, F. Renevey, fait suite à celle de mars 2006. Pour rappel, cette commission est composée de :

- Représentants de l'Institut de Florimont.
- Représentants de la Mairie.
- Délégués du Conseil municipal
- Représentants du Lancy-Sports F.C.

Deux mandataires (architectes) étaient également présents pour traiter du point b).

La discussion a été orientée sur l'utilisation des installations et sur les problèmes et les incivilités causés par des utilisateurs venant de l'extérieur, souvent en dehors des heures d'ouverture et qui n'ont pas hésité à cisailer le grillage pour entrer et jouer.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Quelques petits problèmes sont évoqués notamment au sujet de l'entretien et de l'arrosage du terrain synthétique et pour la possession des clefs du portail permettant, le cas échéant, l'entrée d'une ambulance.

En conclusion, les deux utilisateurs de ces installations sportives soit le Lancy Sports FC et l'Institut Florimont sont unanimes pour dire qu'ils entretiennent d'excellents contacts.

b) Projets futurs

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Nos deux architectes mandataires ont présenté le projet de rénovation des bâtiments. Le détail des ces futurs travaux a été évoqué lors du dernier Conseil municipal.

Il est demandé si les travaux ne pourraient pas être décalés un mois pour permettre la fin du championnat. On parle également des problèmes de chaleur provenant de la façade côté sud-ouest et du bruit dans la buvette. Les mandataires prennent en compte cette problématique et prendront les mesures nécessaires pour y remédier.

Pour loger les utilisateurs pendant les travaux, un village provisoire composé de containers sera aménagé et le directeur de l'Institut propose même les vestiaires de son établissement à disposition. Il y aura également la possibilité d'utiliser les vestiaires de l'école de mécanique.

Un participant ajoute en guise de conclusion que lorsque les installations seront terminées, y compris la nouvelle salle de sport de l'Institut, dont la première pierre a été posée récemment, il s'agira d'une grande revalorisation de ce secteur.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Le danger causé par des ballons qui peuvent tomber sur la route du Pont-Butin est évoqué, surtout quand il s'agit d'essayer de les récupérer. La pose d'un filet sur les grillages pourrait être une solution.

11. RESOLUTION DU MCG « POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE PUBLIQUE DANS LE QUARTIER DES PALETTES »

M. GOLAY : Par respect pour le public, je tiens à lire la résolution (Voir Annexe).

Pour ce qui est du contenu de cette résolution, maintenant, vous avez tous pu constater par voie de presse ou par différents reportages qu'il y a eu ces derniers mois, voire ces dernières années, que la vidéosurveillance est un moyen qui très demandé par la population. Le dernier constat ce sont les TPG où le 80 % de la population était favorable à l'installation de vidéosurveillance, il y a quand même eu une baisse assez conséquente des actes de vandalisme, voire d'agressions dans certains bus des TPG. Il y a beaucoup de pays, même à gauche, notamment d'Angleterre, les travaillistes, ont fait poser des milliers de caméras à Londres pour surveiller les rues ce qui a amené au dénouement de certains enquêtes, notamment celles des attentats de Londres il y a quelques années.

Avec la vidéosurveillance, il y a des possibilités pour respecter la protection des données personnelles, on peut crypter ces images, il n'y a aucun risque. Maintenant, c'est une proposition, puisqu'on demande un

Séance ordinaire du 18 juin 2009

concept, cela peut-être aussi, non seulement aux Palettes, à d'autres endroits de la commune où il y a des points sensibles au niveau des actes de vandalisme, voire d'agressions ce qui est peut-être moins courant. Le vandalisme, on le sait, cela a été dit à la Commission de la sécurité, c'est une charge qui pèse énormément sur le budget de la commune, il faut à mon avis, trouver certains moyens et cela est une prévention, voire une répression douce dans le cas où on pourrait solutionner une infraction. On fait beaucoup pour les Palettes, on a une jeunesse qui est saine, malheureusement, elle est aussi des fois mélangée avec des gens qui sont moins bien attentionnés sur les biens publics, voire privés, donc on doit agir par rapport à cela. Je pense que c'est un complément qui est très doux, celui qui n'a rien à se reprocher n'aura absolument pas à craindre d'être filmé, surtout avec ces moyens de cryptage. Il faut, je pense, aller de l'avant, c'est demandé dans ce quartier, je l'habite depuis de nombreuses années, il y a beaucoup de gens qui n'osent plus aller la journée à la poste des Palettes, simplement parce qu'il y a une concentration, cela peut être de l'insécurité subjective, je le conçois, mais malgré tout, cela gêne certaines personnes qui choisissent maintenant d'aller plutôt à la poste du Ports-Francis.

Je pense que c'est un devoir que nous avons de rassurer nos citoyens, la vidéosurveillance est quelque chose qui est très bien comprise aujourd'hui, je pense qu'il n'y a plus d'objet tabou comme cela l'a été, l'objet a été un peu manipulé par la gauche, il faut le reconnaître pendant quelques temps. On se rappelle l'intervention de notre collègue Socialiste qui demandait où en était ce projet de vidéosurveillance sur la commune, je le félicite, j'espère que son groupe le suivra.

Je vous invite tous à suivre et à voter cette résolution pour la sécurité de nos concitoyens.

M. BONFANTI : Pour les raisons qui vont être énumérées ci-après, le groupe des Verts demande le renvoi de cette résolution aux Commissions de l'administration et de la sécurité réunies.

Actuellement, il n'existe pas de législation cantonale en matière de vidéosurveillance. Des travaux ont été entrepris par les députés mais les travaux ont pris du retard et le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de revoir sa copie pour fusionner le projet de loi avec la Lipad (Loi sur l'information du public et l'accès aux documents).

Un avis de droit demandé au Professeur Auer par la Commune du Grand-Saconnex stipule : « qu'une vidéosurveillance complète et permanente, avec enregistrement, visionnement et traitement des données, n'est pas conforme à la Constitution ». Pour le préposé fédéral à la protection des données, « les caméras doivent être placées de telle manière que n'entrent dans leur champ que les images strictement nécessaires à la surveillance envisagée. » Il souligne que les images doivent être détruites dans les 24 heures si elles n'ont pas enregistré de délit. Il ajoute que, si ces conditions ne sont pas remplies, « tout citoyen peut déposer une plainte civile ».

La réalité a démontré que dans des lieux fermés (bâtiments, transports publics notamment), la vidéosurveillance peut-être utile mais en plein air, son effet est moins évident surtout à long terme. Il n'est pas inutile de rapporter ici que les caméras de vidéosurveillance n'ont pas empêché jusqu'à présent des vols, des attentats, des émeutes et des crimes sordides de toutes sortes.

Nous comprenons que le groupe MCG souhaite une solution rapide à un problème insupportable pour la population, mais si c'était si simple et qu'il suffise de mettre des caméras de surveillance, cela se saurait.

Des solutions existent. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle dynamique s'est créée dans ce quartier avec l'implication des TSHM, des ASM, du Service social de la Ville de Lancy, des concierges et d'autres intervenants et qu'il faut en mesurer les effets avant de nous ruer sur d'autres options peut-être trop simples, voire simplistes. D'autre part, on ne peut pas envisager de solutions punitives sans une réflexion en profondeur sur la mise en place de mesures massives de prévention et d'intégration, nous ne sommes pas les seuls à le dire et ne faisons pas preuve en ce sens d'un optimisme béat, la personne qui clame cette option le plus haut et fort à l'heure actuelle est le Chef de la Police de sûreté du canton de Neuchâtel, Olivier Guéniat.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Nous pensons donc qu'avant d'adopter une telle solution, il nous faut nous donner le temps d'apprécier les effets des nouvelles mesures mises en place, éventuellement réfléchir à la mise en place d'un Contrat de quartier à l'instar de ce qui se fait en France, ainsi qu'au Lignon, aux Avanchets et dans certains quartiers en Ville de Genève, et réunir un dossier solide sur l'intérêt et l'efficacité des caméras de vidéosurveillance.

Nous préconisons donc le renvoi de cette résolution aux Commissions de l'administration et de la sécurité réunies, un réexamen de la question en ayant à disposition des données étayées quant à l'efficacité de telles mesures et une réflexion en Commission sociale sur une mesure telle que celle des Contrats de quartier.

M. ALONSO : Vous transmettez à M. Golay que ce n'est pas toujours parce qu'on a quelque chose à cacher qu'on ne veut pas être vu par la police. Vous avez M. Golay, vous êtes un policier vous-même, vous défendez votre métier, la répression, le non-respect de la vie individuelle, tout cela marche bien. Je vous demande M. Golay d'arrêter de prendre la population pour des suspects.

M. GOLAY : Il est clair que la protection des données et la Lipad, le Grand Conseil a fusionné ces lois en une seule loi. Aujourd'hui, cette loi a été votée, simplement elle n'est pas encore entrée en force. Il n'y a donc pas eu de référendum, on attend maintenant cette entrée en force.

Par rapport à ce que vous dites M. Alonso, expliquez les mêmes points que vous venez de citer à la population, et notamment aux personnes qui sont agressées, qui ont leurs véhicules qui sont endommagés, les propos que vous tenez, vous avez toujours été favorable, le parti Socialiste à la délinquance plutôt qu'aux droits des citoyens. Vous n'êtes pas d'accord sur beaucoup de points au niveau de la sécurité, on peut imaginer que cette délinquance ne vous dérange pas, la raison nous échappe, mais enfin, c'est le constat que j'en tire ce soir.

Aujourd'hui, nous sommes là pour trouver des solutions pour protéger les citoyens de notre commune, la population de Lancy est loin d'être suspecte pour moi, comme vous venez de le dire. En plus, M. Alonso, je siège ici en tant que Conseiller municipal, et je ne porte pas de casquette, je ne suis pas en habit de policier et que les allusions que vous faites, je pense que vous, les Socialistes, vous défendez votre lobby et vous n'êtes pas toujours très cleans par rapport à ce que vous faites aussi. Je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir de votre part dans cette salle.

Je vous invite simplement à voter cette résolution, il y a une attente de la population par rapport à plus de sécurité, vous l'avez tous mis dans vos programmes électoraux, je pense qu'aujourd'hui, on peut le faire. Je trouve tout à fait légitime la proposition de notre collègue Bonfanti de vouloir renvoyer cette résolution en commission, il me semble qu'on peut en débattre. Il y a peut-être d'autres endroits sur la commune qui demandent aussi cette vidéosurveillance, Carouge est sur le point de le faire, c'est quand même une commune qui est à gauche M. Alonso, et là, je n'ai pas entendu beaucoup de critiques de votre part.

C'est tout ce que je voulais dire, je vais m'arrêter là, je ne veux pas perdre plus de temps avec M. Alonso.

M. AESCHBACHER : Je vois qu'on a commencé le débat donc manifestement, la résolution du MCG a un intérêt, je dirai au niveau de l'Union Libérale-Radicale, nous proposons de laisser cette résolution telle quelle, c'est-à-dire de l'envoyer au Conseil administratif pour qu'il puisse faire cette étude et qu'il revienne à la Commission de la sécurité pour qu'on ait un débat une fois qu'on aura des éléments concrets que le Conseil administratif nous aura donnés sur la problématique de protection des données. Je pense que c'est la meilleure solution, on peut discuter de savoir s'il faut laisser simplement dans le quartier des Palettes, ou ne pas plutôt l'enlever, puis dire de réfléchir de manière générale au concept de vidéosurveillance sur l'ensemble de la commune. M. Golay l'a dit, aujourd'hui, le Grand-Saconnex l'a fait, sauf erreur Versoix va le faire, Carouge est en train d'y réfléchir, je pense qu'on doit avoir un débat au sein d'une commission, je pense que c'est la Commission de la sécurité dans un premier temps qui serait le plus à même de traiter ce sujet.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Donc, la proposition de l'Union Libérale-Radicale est simplement de voter cette résolution telle quelle, sous réserve, peut-être si M. Golay est d'accord, d'enlever « le quartier des Palettes » et de faire un concept plus global, puis qu'on puisse se mettre d'accord là-dessus et aller de l'avant.

M. PROGIN : Je voulais remercier M. Golay qui a repris les propos de ma préopinante Mme Rey qu'elle avait faits au mois de novembre à la Commission de la sécurité, où malheureusement, il n'y était pas. Je serais d'avis d'envoyer cette résolution en Commission de la sécurité, je ne vois pas bien ce qu'elle ferait à la Commission de l'administration.

Les gens ont certainement des choses à apprendre sur la vidéosurveillance, sur ses implications, sur les aspects tactiques du matériel à mettre en place, et sur les synergies qu'on peut trouver avec le canton, je pense que la commission de la sécurité est le meilleur endroit pour discuter de tout cela. Je pense que si on l'envoie à la Commission de la sécurité, le Conseil administratif se fera un plaisir de venir avec des éléments. On n'a pas besoin de voter cette résolution maintenant pour ce faire.

Ma proposition est de la renvoyer à la Commission de la sécurité.

M. MARCHIANDO : Je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit M. Bonfanti, parce que sur l'essentiel on est d'accord. Mettre la vidéosurveillance actuellement aux Palettes comme la résolution le demande, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on va encore criminaliser d'autant plus ce quartier, c'est le risque que l'on a et que l'on voudrait éviter. Est-ce que l'on veut se focaliser sur le quartier des Palettes, faire en sorte que les bandes qui font des déprédations aillent le faire dans d'autres quartiers. Je pense que cela est un grand danger avec le fait de devoir se focaliser sur ce quartier-là.

Nous préférons nous centrer sur les personnes, sur les travailleurs sociaux hors murs, sur les ASM, peut-être en engager davantage, on préfère cette voie-là. Pour ces raisons, on propose de renvoyer cette résolution à la Commission de la sécurité, éventuellement de l'administration, avec pour objectif de concevoir un projet plus global au niveau du territoire de la commune, plutôt que de se focaliser sur les Palettes.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais préciser et M. Marchiando va bien dans ce sens également, je vois qu'il y a un certain consensus qui semble aller dans le renvoi en commission de cette résolution. On considère, et la proposition que M. Bonfanti a faite, va dans le sens qu'il faut examiner plusieurs possibilités, dont comme vous l'avez souligné, la proposition d'un contrat de quartier, le travail qui est réalisé par les TSHM de voir si éventuellement il y aurait à amplifier le mouvement, s'il y aurait d'autres solutions, d'autres interventions qu'on envisagerait, et de mettre les différentes options en parallèle et de les discuter, mais pas de ne discuter que de la question de la vidéosurveillance.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC ne va pas alimenter le débat ce soir, nous nous réjouissons simplement d'un concept de notre Conseil administratif et que nous pourrions débattre de tout cela en commission.

Mme DILONARDO : Depuis que je suis au Conseil municipal, on parle de la prévention dans le quartier des Palettes et ailleurs. Je crois, sans vouloir minimiser tout le travail effectué par les TSHM, les groupements qui investissent les lieux, je pense qu'il serait temps de faire autre chose que de la prévention. A titre personnel, j'abonde pour la proposition de M. Aeschbacher.

M. MATHIEU : Pour pas que l'on ne confonde tout, la prévention est donnée par les TSHM, la répression plus par les policiers, une caméra-vidéo est un outil, ce n'est pas une répression. La grande question est de savoir qu'est-ce qu'on va faire de l'outil, c'est pour cela qu'on aimerait renvoyer cette résolution à la Commission de la sécurité pour parler de répression et la Commission de l'administration pour parler de convention.

M. FAVRE : On va voter la proposition la plus éloignée, celle de M. Bonfanti :
Renvoyer cette résolution à trois commissions : administration, sécurité et affaires sociales

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Proposition de M. Golay : renvoi à la Commission de la sécurité

Proposition de M. Progin : renvoi à la Commission de la sécurité

Proposition de M. Aeschbacher : renvoi telle quelle au Conseil administratif qui fera des propositions qu'il soumettra à la Commission de la sécurité.

On va voter sur le terme « Palettes » comme cela a été proposé par M. Aeschbacher.

M. LANCE : C'est sur ce point-là que je voulais intervenir, c'est vrai qu'au début de la résolution, on parle d'insécurité à l'Etoile-Palettes et ensuite, on demande d'installer rapidement, cela risque de prendre tout de même un certain temps, des caméras surveillance dans le quartier des Palettes. Ma question est de savoir si on part pour une étude sur toute la commune, sur le quartier des Palettes ou sur l'Etoile-Palettes ?

M. GOLAY : Il est clair que c'est Etoile-Palettes, c'est à la hauteur de la poste, cela reste le quartier des Palettes. Je suis tout à fait favorable de supprimer le mot, je propose donc un amendement de supprimer « Palettes » et de le remplacer « une étude sur la commune ». C'est peut-être plus intéressant pour la suite.

M. FAVRE : Je mets au vote la modification de la résolution de supprimer à la fin « quartier des Palettes », par « de la commune »

Modification acceptée par 18 oui - 9 non - 5 abstentions.

Vote de la proposition de M. Bonfanti : renvoi de cette résolution aux commissions réunies administration - sécurité, voire affaires sociales

Proposition refusée par 18 non - 13 oui - 1 abstention.

Vote de la proposition de M. Progin : Renvoi à la Commission de la sécurité

Proposition acceptée par 27 oui - 3 non - 2 abstentions.

M. AESCHBACHER : Je me satisfais entièrement et l'Union Libérale-Radicale se satisfait entièrement du renvoi en commission de la sécurité, donc je retire ma proposition de transférer directement cette résolution au Conseil administratif puisque le résultat sera le même.

12. RESOLUTION DU MCG « PROPOSANT LA CREATION D'UN PASSAGE DE SECURITE POUR PIETONS AU CHEMIN DU BAC AU PETIT-LANCY »

M. GOLAY : Lecture de la résolution (Voir Annexe).

Cette résolution est intitulée « Création d'un passage de sécurité pour piétons au chemin du Bac au Petit-Lancy ». Le trottoir avait été prévu pour les poussettes, handicapés, par contre, il n'y a pas de marquage. Il n'y a pas, à part le marquage au sol, pas grand chose à faire, si ce n'est faire la signalisation qui indique le passage de sécurité.

Il n'est pas rare de voir maintenant des jeunes qui traversent régulièrement à cet endroit sans être protégés, parce que s'ils veulent traverser sur un passage clouté, il faut remonter vers Florimont. La distance est relativement éloignée, on se rend compte que même si on leur dit de passer par tel ou tel endroit, ils prendront toujours la trajectoire la plus courte. C'est ce qui se passe à cet endroit, et maintenant, il y a 4 immeubles de 80 logements qui sont dans ce quartier, je pense qu'il est nécessaire de prendre des mesures sécuritaires avant qu'un drame n'arrive.

Si on n'a fait cela par la voie de la résolution, cela peut étonner certains, il a déjà été demandé une ou deux fois qu'on fasse quelque chose à cet endroit. La résolution c'est contraignant, cela nécessite qu'il y ait une intervention du Conseil administratif et c'est pour cela qu'on a choisi la voie de la résolution.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

M. ALONSO : J'avais cru comprendre qu'il y aura bientôt des travaux au chemin du Bac, et j'aimerais proposer que ces travaux-là soient incorporés dedans.

M. RENEVEY : Vous avez voté au mois d'avril à la Commission des travaux et dans la foulée ensuite dans ce Conseil municipal un crédit d'étude pour la construction du collecteur et réaménagement de la chaussée au chemin du Bac. Effectivement, il est prévu à l'automne, un crédit de construction qui continuera ce crédit d'étude, et dans ce crédit de construction, il est prévu le réaménagement de la chaussée, c'est-à-dire de terminer ce passage pour piétons, qui effectivement manque aujourd'hui, et d'installer également des feux dans le carrefour entre St-Georges/Bac. Ceci est la proposition qui sera faite en Commission en automne. Si vous aviez posé directement la question à la Commission des travaux et constructions, je crois que sauf erreur, cela n'a jamais été fait, et bien, vous auriez pu avoir la réponse en vous évitant la rédaction d'une résolution.

M. GOLAY : La proposition a été faite, et on nous a dit qu'on fera cela en même temps que les travaux. Aujourd'hui, cela n'a pas été fait, et je pense que pour faire un marquage au sol, à la rentrée scolaire, c'est déjà trop tard.

Mme DILONARDO : Lors des derniers aménagements pour la mise en place d'une berme centrale, il avait été installé provisoirement un arrêt de bus et un passage pour piétons. C'était tout à fait provisoire, il a été enlevé, cela pourrait être peut-être une solution.

Résolution acceptée par 24 oui - 8 non.

13. RESOLUTION DU MCG « PROPOSANT QUE LA COMMUNE DE LANCY ENGAGE DES APPRENTIS AFIN DE PARTICIPER A L'EFFORT DE FORMATION POUR LES JEUNES »

M. FONTAINE : Comme mon collègue, M. Golay, je vais vous lire la résolution (Voir Annexe). Pour argumenter cette résolution, on a déjà parlé en commission d'apprentis au niveau de l'administration de la commune. On nous a dit que pour l'instant le bâtiment de la Mairie manquait de place, qu'on allait construire un nouveau bâtiment et qu'à ce moment-là, on engagerait des apprentis de commerce.

Maintenant, je pense et j'espère que sur la commune il n'y a pas que des employés administratifs qualifiés pour diriger des apprentis d'administration, il y a plusieurs autres métiers où il y a des gens qualifiés. Si ce n'est pas une commune qui doit prendre du temps pour former des jeunes, qui c'est ? Ce sont les petites entreprises qui ont déjà de la peine à survivre, qui elles doivent assurer leur futur ? C'est pour cette raison, je pense, on en a parlé en séance de la Commission de l'administration, c'est clair, attendons peut-être de former des apprentis administratifs, mais il y a encore plein d'autres domaines dans la commune où aujourd'hui, on peut former des apprentis dès la rentrée.

M. AUGSBURGER : La position de M. Fontaine est tout à fait louable. Elle me paraît un peu démagogue parce que justement on en a parlé longuement en Commission de l'administration. Hélas, nous manquons de places, nous manquons de places d'apprentissage et de places de bureaux. Vis-à-vis du Service des parcs, promenades et maintenance, la Commune fait déjà un énorme effort tout l'été pour prendre énormément de jeunes, et vous pouvez vous renseigner, c'est vrai.

Maintenant, je ne peux pas engager mon groupe parce que je ne lui en ai pas parlé, mais j'aimerais qu'on se concentre sur ce futur bâtiment administratif qui déblocquera énormément de situations, et que vous serez là, je l'espère la saison prochaine 2010, pour voter un crédit de construction pour ce futur bâtiment. Cela évitera beaucoup de polémiques de ce genre.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

M. MARCHIANDO : Sur le principe, on est aussi d'accord, simplement, il ne faudra pas oublier qu'il faudra aussi le personnel pour l'encadrer, donc, il faudra peut-être avoir des personnes supplémentaires si nécessaire pour leur assurer une bonne formation.

M. GOLAY : La Ville de Lancy, vous le savez tous, est le 2ème budget communal du canton. Il y a des communes qui ont beaucoup plus de peine que la Ville de Lancy, notamment Onex qui forme des apprentis depuis de nombreuses années. Le bâtiment administratif n'est pas un prétexte, il n'y a pas que des locaux qui sont nécessaires au sein même de la Mairie où on va avoir un vestiaire, etc. Pour ceux qui ont fait un apprentissage dans le privé, moi-même, j'avais commencé un apprentissage de pâtissier-confiseur, je me changeais dans la cuisine où se trouvait l'évier, et j'ai quand même réussi à faire mon apprentissage 3 ans, cela ne m'a pas beaucoup gêné. Donc cela est un prétexte.

Si la question est de créer des postes supplémentaires pour former des apprentis, dites-le franchement, d'une manière correcte votre prise de position. Aujourd'hui, je ne vois pas ce qui empêche de former, comme mon collègue l'a dit M. Fontaine, des menuisiers, des jardiniers, etc. je pense que les bâtiments qui sont autour de la Mairie sont suffisamment grands pour pouvoir former des apprentis de commerce. Pour moi, c'est un prétexte ce bâtiment que vous voulez construire, et on aura peut-être voté les crédits, mais cela ne veut pas dire qu'il sera construit en 2011-2012, on voit la liste des investissements et qui n'ont pas eu de suite. Soyons donc prudents, je pense qu'on doit participer à l'effort collectif de former des apprentis. Lancy, je le dis, c'est la honte au niveau des grandes communes de ce canton qui n'a pas formé un seul apprenti, alors qu'Onex est la 12ème commune au niveau budget.

M. MATHIEU : Au printemps 2008, la Commission de l'administration, dans le cadre d'un débat sur l'engagement de personnes handicapées se prononçait déjà en faveur d'emploi jeunes et particulièrement de places de stage et d'apprentissage.

En début d'année, ce Conseil n'est pas entré en matière sur des jobs d'été que j'ai proposés à la place du 1er-Août estimant ma proposition trop floue. Les Verts soutiendront cette résolution, car les places d'apprentissage font cruellement défaut et de plus en plus de jeunes sont sans projet professionnel dès la fin du cycle d'orientation. Il ne faut pas grand-chose pour créer une place d'apprentissage :

- Un formateur agréé
- Une place de travail
- Mais surtout la volonté de croire en l'avenir.

Philosophiquement, les places d'apprentissage devraient figurer au budget des investissements. En effet, par la formation, non seulement nous permettons aux jeunes de garder espoir, mais encore nous investissons pour l'avenir, permettant à des personnes formées et compétentes d'entrer dans la vie active.

Même si son énoncé peu paraître excessif, la préférence communale ne me choque pas outre mesure. Peut-être qu'un jeune des Palettes oeuvrant pour le Service des parcs, promenades et maintenance donnera une autre vision de l'administration à ses pairs et que le travail d'entretien sera plus respecté.

Alors sans quota ni arrière pensée, osons :

- Osons utiliser l'année 2009-2010 pour former les formateurs, pour créer les places de travail
- Osons fixer comme objectif 4 apprentis pour l'année 2010-2011
- Osons faire mieux les années d'après

C'est un des moyens pour que le concept réclamé au Conseil administratif se traduise rapidement en contrat pour quelques jeunes. Et si nous manquons de moyens, les Verts en reparleront lors de l'établissement du budget 2010.

M. FONTAINE : Je vous remercie M. Mathieu pour toutes ces paroles. J'ai une petite entreprise de 5-6 personnes, je forme des apprentis, pour former un apprenti, il suffit d'avoir un CFC, de suivre quelques cours de soir de psychologie pour les jeunes qui vous donne l'accréditation pour former un apprenti. On

Séance ordinaire du 18 juin 2009

oublie les apprentis administratifs, la Mairie est trop petite, maintenant, il y a bien d'autres endroits où on peut former des apprentis. Il n'y a pas d'excuse d'année, etc. aujourd'hui, dès la rentrée si on le veut, on peut prendre des apprentis.

M. LANCE : Je crois que le Conseil administratif est tout à fait ouvert à cette proposition. Il faut faire effectivement quelque chose pour les jeunes vu la crise économique actuelle. J'aimerais vous dire que la Ville de Lancy par le passé a engagé et a formé des apprentis ou des stagiaires ces dernières années. Donc, il ne faut pas dire qu'on n'a jamais formé des apprentis ou de stagiaires à Lancy. Effectivement, au niveau des employés administratifs, que ce soit la Villa Thévenoz, la villa du Service social ou le bâtiment historique, aujourd'hui, nous n'avons plus de places pour accueillir un apprenti.

Je propose que nous reprenions ce sujet également en Commission de l'administration et que le Conseil administratif vienne avec des propositions et les conditions qu'il faut pour engager des apprentis.

M. AUGSBURGER : Je reviens sur la proposition qui est extrêmement louable, mais j'aimerais simplement vous signaler que, pour engager un apprenti cette année, la date limite c'est le 24 août. Je pense que vous aurez beaucoup de mal à réaliser ce travail d'ici le 24 août. Je m'occupe de cela dans un autre domaine, mais on n'arrive pas à trouver quelqu'un pour le 24 août. Qu'on relance le débat, oui, qu'on cherche de la place, oui, mais remettons ce sujet à l'année prochaine.

M. GOLAY : Dans la résolution, il est mentionné d'étudier un concept dans un délai raisonnable, cela ne veut pas dire que c'est le 24 août qu'on va avoir déjà 5-6 apprentis à former. Je pense qu'on peut encore se dire, l'année prochaine, on en n'aura pas pour l'année scolaire 2009-2010, mais je pense qu'en 2010-2011, on doit pouvoir former des apprentis.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC soutiendra cette résolution, le terme de jardinier, etc. nous espérons que par cet apprentissage, un futur jardinier pourra présenter une œuvre de Lancy aux prochaines Florales.

M. BAERTSCHI : Je m'élèverai contre le mot « la honte » que M. Golay a dit pour Lancy. J'aimerais dire que nous formons déjà des apprentis, mais vous ne le savez pas. Avec les subventions que nous donnons à toute la petite enfance, ces associations engagent régulièrement des apprentis, des associations socio-éducatives, je sais qu'elles le font chaque année, sans qu'elles aient une décision pour le faire. Elles ont tout à fait la possibilité et l'encouragement de la Mairie, en tous les cas de ma part, de le faire, parce que c'est en effet un problème dont nous sommes parfaitement conscients.

Faisons attention à ces comparaisons, comme je l'ai dit en début de séance, nous avons des structures associatives pour la petite enfance et c'est elles qui font le travail, elles le font réellement bien. Donc, ne mettons pas tout dedans, c'est vrai qu'il y a des difficultés dans les bâtiments, mais il y a déjà actuellement des apprentis qui sont engagés par la Ville de Lancy, avec l'argent de la Ville de Lancy, donc relativisons de genre de mot « la honte », je trouve que c'est quand même un peu fort.

M. FAVRE : Nous avons la proposition de M. Lance qui est de renvoyer cette résolution à la Commission de l'administration.

M. LANCE : C'est vous qui décidez, ce n'est pas une proposition du Conseil administratif.

M. VITALI : J'en sais un peu plus sur les apprentissages étant enseignant, il y a beaucoup de flou sur cette résolution. Je pense que le parti Socialiste est d'accord qu'on renvoie cette résolution en commission.

M. FAVRE : Que ceux qui acceptent que cette résolution soit renvoyée en commission se prononcent.

Proposition de renvoi acceptée par 32 oui.

Séance ordinaire du 18 juin 2009**14. PRESENTATION DU COMPTE RENDU 2008**

M. RENEVEY : Je vais essayer de ne pas dépasser les 3 minutes. Vous avez sur vos tables le compte rendu de l'administration municipale, c'est le passage obligé chaque année. Vous trouverez donc les différents rapports, je pense que cela vous permettra d'avoir une information la plus exhaustive possible de ce qui se passe dans cette administration cette année.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LUSSI : Concerne: Etat des lieux du secteur adolescents de Marignac à la maison Civiq.
Datée du 11 mai 2009. adressée au Conseil administratif, à la Présidente de la Commission Sociale, au Conseil municipal, le Président du Centre Marignac, M. P. Martignano nous adressait une missive décrivant les conditions de travail des animateurs et autres à la Maison Civiq.

Je pense que vous avez également perçu "l'appel au secours" et demande d'aide du personnel suite aux insultes proférées au personnel féminin, aux menaces avec arme blanche, aux coups et blessures subis par le personnel.

Ce jour 18 juin, soit 38 jours plus tard, je suis effaré de constater qu'aucune information sur les mesures, décisions, actions n'a été communiquée à ce Conseil. Aucune information présentée dans l'ordre du jour de ce soir. Mesdames, Messieurs, nous ne sommes plus dans le domaine social, mais dans celui de la délinquance. Des actes, des mesures fortes doivent être pris sans délai.

Et que l'on ne vienne pas me dire que nous manquons de moyens financiers. Les décisions dont je parle ressortent du domaine de la fermeté. Que je sache, le prix de la fermeté se nomme, dans ce genre de situation : Le Courage Politique.

J'invite donc le Conseil administratif à informer, sans délai le Conseil municipal, sur ses décisions et mesures prises en rapport avec cette situation gravissime à la Maison Civiq.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste vous aviser à propos du chemin du Gué, concernant les petites festivités qui sont font au bord de la rivière, qu'il y a d'autres pétitions qui vont arriver, dont je suis cosignataire, parce qu'il y a un réel ras le bol de la population.

J'aimerais enfin remercier, puisque j'arrive dans cette tranche d'âge, le merci pour les personnes âgées explicité en début de séance. Je vous remercie infiniment.

M. ERETZIAN : Comme le Conseil administratif le sait et vous certainement aussi, aux heures de pointe, le chemin des Esserts est dans une situation dramatique, on ne circule plus. Je voudrais savoir si le Conseil administratif a prévu quelque chose, s'il a pris contact avec l'Etat pour essayer de résoudre ce problème, et surtout, s'il a l'intention de communiquer avec la population du quartier. Il y a un certain mécontentement, on l'a lu dans la presse récemment, je ressens qu'il n'y a aucune communication avec la population et les gens ne comprennent pas ce qui se passe.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais vous signaler que les conférences organisées ce mois-ci par le Service social de Lancy et l'association Valoriser et intégrer pour vieillir autrement sur le thème du vieillissement cérébral et de l'intégration des personnes âgées ont remporté un vif succès.

Elles ont suscité un grand intérêt, je remercie d'ailleurs notre Maire et plusieurs Conseillères municipales pour leur participation à l'une ou plusieurs de ces soirées. Des synergies sont en train de s'établir avec beaucoup d'enthousiasme entre des associations et des structures communales existantes, l'EMS de la

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Vendée, le Service culturel, le GIAP, la Villa Tacchini, le Service social et certaines des activités qu'il chapeaute, par exemple l'atelier d'alimentation, contact emploi jeunes, la Florimontaine et font augurer d'une belle remontée dans le classement des générations, ce qui ne manquera pas de réjouir M. Zehfus et M. Spinucci.

Merci donc à Lancy pour le soutien déjà apporté via son service social, et en particulier à M. Demierre.

Par ailleurs, je suis ravie, M. le Président, que vous ayez à cœur vous aussi le souci du respect mutuel au sein de cette assemblée. Mais, je ne sais pas si c'est le climat torride ou l'approche des vacances, certain au fond de la classe de l'hémicycle, près de la fenêtre, semble déchaîné et profère des commentaires dignes du primaire, à mon sens totalement indignes de notre assemblée, pouvant parfois être blessants pour d'autres membres.

Je trouve donc qu'il serait souhaitable que, tout en respectant légitimement la liberté d'expression, vous veilliez à contenir ce type de comportement plus évocateur d'une cour d'école que d'un Conseil municipal sensé avoir valeur d'exemple pour la représentativité à la population.

Mme RICHERT : J'aimerais remercier pour l'organisation de la journée des entreprises, qui était la dixième cette année. C'est la quatrième fois que je participe et je tiens à dire que c'est très intéressant, ce qui est dit et les contacts que l'on peut avoir après.

La marche pour montrer notre mécontentement par rapport au tram 17 sera organisée le samedi matin 19 septembre.

M. PROGIN : Je voudrais dans un premier temps relever le travail effectué par M. Troxler à la piscine avec son équipe, mais j'aimerais revenir sur un détail physique de l'équipement de la piscine. Il se trouve que sur la super plage de verdure qu'on a mis en activité, il y a un joint entre une barrière et un mur qui se trouve être une superbe échelle pour les gens qui voudraient rentrer en fraude à la piscine. Je souhaiterais que le Conseil administratif fasse poser, même si cela ne plaît pas à certains, 3 petits bouts de fil de fer barbelé de 30 cm. de manière à ce que les gens ne puissent pas passer par cet endroit.

M. VITALI : Je vous informe que le nouveau chef de groupe du parti Socialiste est M. Marchiando.

M. PERRENOUD : Concernant les nouvelles places dans cet hémicycle, je proposerai qu'une photo actuelle soit remise sur le site de la Commune de Lancy. Pour ne pas froisser la gauche ou la droite, je proposerai une photo du centre pour avoir une union de force.

M. BONFANTI : J'aimerais remercier le Président concernant le voyage qui aura lieu au début septembre, dans la mesure où il a tenu compte de la compensation d'émission CO2. Je le remercie pour cela.

Je quitte mon rôle de chef de groupe que j'offre aimablement à Mme Juillerat van der Linden.

M. GOLAY : Je tiens à faire part de ma reconnaissance en tant que Conseiller municipal et citoyen avant tout, à Contact emploi jeunes qui a pris en charge mon fils. J'ai pu me rendre compte que c'est une association qui est formidable, qui s'occupe des jeunes d'une manière merveilleuse, et cela m'a beaucoup dépanné parce que ces temps, comme vous, j'ai beaucoup de charges et j'ai pu compter sur cette association. Je ne peux que les féliciter et leur faire part de ma reconnaissance et féliciter le Conseil administratif d'avoir mis cette structure en place, et puis aussi vis-à-vis de tous les jeunes de la commune qui en profitent.

M. RENEVEY : Pour la problématique de la plage de verdure, j'ai effectivement appris ces derniers jours qu'il y avait ce problème, j'en prends donc acte et on va essayer de faire le nécessaire pour éviter ce passage, en sachant que de toute façon, si quelqu'un veut absolument passer, il passera, mais il semble qu'il y ait effectivement une faille à ce niveau-là.

Séance ordinaire du 18 juin 2009

Pour le chemin des Esserts, quelques informations, effectivement le Conseil administratif s'est rendu compte, comme tout le monde, de cette problématique du chemin des Esserts, de l'exaspération de la population dans ce quartier-là. Nous avons donc écrit à la direction générale de la mobilité pour exiger, on peut le dire, des mesures pour améliorer la situation qui n'est absolument pas satisfaisante aujourd'hui. Vous connaissez la problématique de la DGM, cela prend du temps, on n'a toujours pas de réponse, on remet « la compresse » au cours des différentes séances pour essayer de trouver une solution qui soit efficace. En parallèle, pour essayer d'aller un peu de l'avant, à certaines heures comme il y a beaucoup de circulation, à d'autres heures la vitesse est trop élevée, nous avons demandé, pour aller plus vite, la pose de coussins berlinois provisoires ce qui nous a été refusé par la DGM, considérant que cela ne se fait que dans des endroits privés, cela ne se fait pas sur la route, donc nous n'avons pas pu le faire. Nous avons donc dû, en toute hâte, préparer un plan pour la pose de coussins berlinois définitif, ce qui doit faire le dépôt d'une APA. C'est vrai que le manque de réactivité de ce service pose problème pour trouver une solution, en tous les cas, on essaye d'aller dans ce sens.

M. BAERTSCHI : J'ai des éléments de réponse pour M. Lussi à propos de la lettre du Président du Centre Marignac, M. Martignano qui a été transmise à l'ensemble du Conseil municipal. Je pensais que cette dernière allait animer la séance de la Commission sociale de la semaine dernière, étonnamment, personne n'est intervenu sur cette lettre. Personne de la Commission n'a relevé cette lettre qui a été vraiment distribuée à l'ensemble du Conseil municipal.

Sur le fond, les problèmes restent entiers, c'est évident que certains jeunes, il faut le dire, abusent de leur position de toute puissance, du moins celle qu'ils croient être. J'ai un dossier assez épais sur un certain nombre de personnes contre qui on a porté plainte, de ce côté-là, la méthode fonctionne, mais réellement, il y a un problème d'accueil, problèmes de respect des animateurs à Marignac, je ne peux pas vous donner le résultat des tractations. Depuis maintenant un mois, des discussions ont lieu entre le chef du Service social, la FAS'e, entre le Président M. Martignano, pour voir dans quelle mesure, l'équipe qui est à Marignac devrait pas modifier une certaine stratégie parce qu'il y a des comportements qui ne sont pas admissibles dans le cadre de la prise en charge par les animateurs. Il ne s'agit pas de gardiens de prisons, il s'agit d'animateurs pour les jeunes et on se demande en quoi ces jeunes respectent ces adultes qui proposent un certain nombre d'activités. On est un peu désarmés par rapport à cette situation. Comme vous le dites, ce n'est plus un problème d'animation, au bout d'un moment, c'est un problème de répression. Je disais, le travail est fait, on dépose une plainte et puis, on attend. Heureusement, qu'il y a certains parents qui sont derrière pour un peu nous aider, on aimerait bien que les personnes identifiées puissent sortir de leur attitude négative, personnes que l'on connaît très bien d'ailleurs, mais comme on n'en est pas encore à fusiller les jeunes qui ne vont pas, et je ne souhaite pas qu'on y arrive, mais on est démunis, il faut le reconnaître.

Je pense qu'il y a des problèmes particuliers pour des jeunes, mais il y a aussi un problème d'accueil qui lui doit être résolu, et j'espère que dès cet automne, je pourrai vous donner plus d'informations, actuellement, le problème n'est pas du tout ignoré, mais des mesures devront être décidées, je souhaite qu'elles le soient déjà à fin juin pour la rentrée du mois de septembre.

M. LANCE : Juste une petite remarque concernant l'intervention de M. Augsburger pour le chemin du Gué. J'ai pris note que vous avez signé une nouvelle pétition, vous êtes un habitué des pétitions comme locataire. Je vous rappelle que nous avons évoqué le problème à la Commission de la sécurité, je vous ai dit en début de séance que nous avons mandaté le week-end une entreprise privée de surveillance avec un chien. A partir de là, il faudrait aussi clairement dire ce que vous voulez par rapport à ce parc du Gué. On peut aller plus loin, enlever tous les grils qui sont dans le parc, le fermer avec des grillages, est-ce qu'il faut en arriver là ? C'est la question que je vous pose. Déposer une pétition, c'est bien, c'est démocratique, mais vous avez été élu en tant que Conseiller municipal, j'attends donc aussi des propositions.

Je vous remercie d'avoir résisté durant deux heures. Comme je l'ai dit en début de séance, vous êtes tous invités à boire un verre. Mme de Garrini et Mme Augsburger ont préparé à manger. Cela me ferait plaisir

Séance ordinaire du 18 juin 2009

que tout le monde vienne, même mon ami de 40 ans qui avait perdu sa boussole, j'aimerais qu'il la retrouve ce soir.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE

Séance ordinaire du 18 juin 2009**16. QUESTIONS DU PUBLIC**

M. FREY domicilié au 49, route du Grand-Lancy - J'ai une proposition à vous faire, à toute la classe politique lancéenne qui est présente ici, tous n'ont pas des voix de Pavarotti et nous perdons beaucoup, certaines personnes ont des voix plus douces, d'autres mangent leurs mots. Peut-être que l'installation de micros pourrait être envisagée.

Cela ne doit pas être très cher d'installer des petits micros, comme cela se fait en Ville de Genève, au Grand Conseil pour que tout le monde puisse profiter des débats, puisque j'ai entendu dire que vous étiez la 2ème commune la plus riche, malheureusement, je l'ai entendu.

Je regrette, mais ce soir, j'ai perdu beaucoup de choses qui certainement étaient intéressantes parce que les orateurs n'avaient pas la voix aussi forte que certains.

Je trouve dommage que lorsque vous votez un objet, M. Breda compte les voix, mais on ne sait pas qui est pour, qui est contre. Quand il faut voter pour un parti pour 4 ans, c'est intéressant de savoir comment se comporte le parti pendant la législature. On dit, le Conseil a accepté, le Conseil a refusé, mais on ne sait pas quel parti a accepté ou a refusé. Je ne pense pas que pour une dépense pareille, ce soit nécessaire d'augmenter les impôts d'un centime additionnel.

M. FAVRE : Effectivement, le Bureau va se pencher sur le problème.